



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'Animation des Politiques Publiques
Interministérielles et de l'Environnement
Bureau de l'Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES COMMUNES de ROSOY et d'ETIGNY

Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement,
- du code de l'urbanisme,
- de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2023-353 du 7 août 2023,

une **enquête publique** relative au dossier de demandes de permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol et flottant sur les communes de ROSOY et d'ETIGNY, lieu-dit « Plaine de Nange » déposé par la SAS BORALEX PLAINE DE NANGE, sera ouverte du **lundi 25 septembre 2023 (14 h) au jeudi 26 octobre 2023 (17 h) inclus** . soit une durée de 32 jours consécutifs, dans les mairies de ROSOY et d'ETIGNY.

Sont désignés M. Gérard FARRÉ-SÉGARRA, colonel honoraire de gendarmerie, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Michel BREUILLÉ, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement à la retraite en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier de demandes de permis de construire comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, la réponse du pétitionnaire à cet avis et le registre d'enquête **seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 25 septembre 2023 (14 h) au 26 octobre 2023 (17 h), dans les mairies de ROSOY et d'ETIGNY**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Le dossier complet pourra également être consulté sur le site Internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr (rubrique Actions de l'État / Environnement / Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 25 septembre 2023 au 26 octobre 2023 inclus à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.17 ou au 03.86.72.79.89.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

• **soit par voie électronique :**

- à l'adresse e-mail suivante :

pref-photovoltaïque-rosoyetigny@yonne.gouv.fr

(Elles seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne et donc visibles par tous),

• **soit par écrit :**

- sur les registres « papier » déposés dans les mairies de ROSOY et d'ETIGNY,

ou

- courrier adressé à la mairie de ROSOY (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public qui seront également consignées dans le procès-verbal :

à la mairie de ROSOY, les

- **Lundi 25 septembre 2023 de 14 h à 17 h,**
- **Jeudi 26 octobre 2023 de 14 h à 17 h,**

à la mairie d'ETIGNY, les :

- **Mardi 10 octobre 2023 de 9 h à 12 h,**
- **Mercredi 18 octobre 2023 de 9 h à 12 h.**

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, dans les mairies de ROSOY et d'ETIGNY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Mme Jeanne DUPAS, responsable du projet pour la SAS BORALEX PLAINE DE NANGE -- email : jeanne.dupas@boralex.com